



FRANCE

La plainte de la famille Paty contre l'Etat « fautif » fragilise l'exécutif

A la veille de l'élection présidentielle, la démarche embarrasse le candidat Emmanuel Macron

A trois jours du premier tour de l'élection présidentielle, la plainte déposée, mercredi 6 avril, par l'avocate d'une partie de la famille de Samuel Paty, le professeur d'histoire-géographie décapité en pleine rue, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), le 16 octobre 2020, par un terroriste djihadiste, alimente le procès en laxisme intenté par la droite et l'extrême droite contre le président candidat Macron. Une antienne – répétée tout au long du quinquennat – que la mort de Jérémie Cohen, un jeune homme juif renversé le 16 février par un tramway, à Bobigny, alors qu'il fuyait un groupe d'une quinzaine d'agresseurs violents, a déjà réveillé ces derniers jours.

« Qui rendra la justice à la famille de Samuel Paty ? Qui rendra la justice à la famille de Jérémie Cohen ? Faut-il que ce soit les familles de victimes qui crient "laxisme assassin" pour qu'on écoute enfin ? », a lancé, sur Twitter, mercredi, le candidat de Reconquête!, Eric Zemmour.

Un conseiller de l'exécutif s'interrogeait sur le timing de cette plainte : « La façon de faire est un peu bizarre, si proche du premier tour. On ne voit pas ce que cherche l'avocate : des réponses ? Une visibilité ? » Lors de son meeting à la Défense, samedi 2 avril, Emmanuel Macron avait évoqué la figure du professeur, victime de la « conspiration funeste de la folie des hommes et de l'idéologie terroriste islamiste ». « Face au fanatisme islamiste qui sème la mort, face au séparatisme qui veut installer dans la République la règle de quelques-uns et le règne du plus fort, il n'y a pas plus puissant que

la vigueur apaisée de la laïcité ! Liberté, égalité, fraternité, laïcité ! », avait affirmé le chef de l'Etat.

Les parents de Samuel Paty, s'ils soulignent l'« empathie » dont Emmanuel et Brigitte Macron ont fait preuve à leur égard depuis le drame d'octobre 2020 – le chef de l'Etat leur a notamment rendu visite en décembre 2021, en marge d'un déplacement dans l'Allier –, se montrent sévères contre les pouvoirs publics. « Nous nous posons quand même toujours cette question : pourquoi Samuel n'a-t-il pas bénéficié d'une protection ? », écrivent-ils dans un texte publié par Libération. « Nous savons bien que la réponse à ces questions ne fera pas revivre Samuel, mais nous aimerions bien connaître la vérité. » « Des fautes impardonnables ont été commises (...). Mon frère ne s'est pas sacrifié, il a été sacrifié par tous ceux qui pouvaient et auraient dû le protéger », ajoute Mickaëlle Paty, une des deux sœurs du défunt.

Deux courriers sans réponse

La plainte, en cours d'analyse au parquet, a été déposée par M^e Virginie Le Roy, au nom de dix membres de la famille Paty. « Des fautes ont été commises tant du côté de l'éducation nationale que du côté du ministère de l'intérieur, sans lesquelles Samuel Paty aurait pu être sauvé », a affirmé l'avocate. Toutefois, l'ancienne compagne et le fils de M. Paty, représentés par M^e Francis Szpiner, ne se sont pas associés à cette démarche. La première a « appris avec surprise le dépôt d'une plainte contre X pour "non-empêchement de crime", procédure à laquelle elle n'entend pas s'associer », a tweeté M^e Szpiner. Elle « considère que l'idéologie





salafiste est seule responsable de la mort de Samuel Paty et que l'Etat l'a toujours, ainsi que son fils, soutenue», a-t-il ajouté.

La plainte cible les délits de « non-empêchement de crime et de non-assistance à personne en péril » et vise « plusieurs agents » qui ont eu à connaître directement ou indirectement de la situation de Samuel Paty. « Dès le 8 octobre [2020] et jusqu'au 16, Samuel Paty, la principale et les enseignants ont identifié une menace grave pour leur intégrité physique et la sécurité du collège », détaille la plainte.

L'affaire avait été médiatisée sur les réseaux sociaux par Brahim Chnina, père d'une collégienne qui prétendait avoir assisté au cours où M. Paty avait montré des caricatures du Prophète tirées de *Charlie Hebdo*, et par le militant propalestinien Abdelhakim Sefrioui. La plainte vise des agents du rectorat, des services départementaux de l'éducation nationale et du collège.

Pour la famille, « les agents du ministère de l'intérieur ont failli » eux aussi, car Samuel Paty « aurait dû bénéficier au minimum de la protection la plus faible », ce qui « l'aurait sauvé ». Le service du renseignement territorial des Yvelines, qui avait estimé dans une note du 12 octobre 2020 que les choses « se calmaient », est visé ainsi que la direction générale de la sécurité intérieure.

Avant le dépôt de la plainte, deux courriers ont été envoyés, le 25 mars, aux ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale, afin d'obtenir des éclaircissements. Ils sont restés sans réponse. « Il a été répondu, le

1^{er} avril, à l'avocate que, vu la densité des questions posées, on ne pourrait pas répondre dans un délai d'une semaine », argue-t-on au ministère de l'éducation. Un rapport, rappelle-t-on, a été publié, en décembre 2020, estimant que « l'ensemble des acteurs avaient réagi comme il le fallait » dans les jours précédant la mort de l'enseignant. ■

CHRISTOPHE AYAD
ET OLIVIER FAYE

« Pourquoi Samuel n'a-t-il pas bénéficié d'une protection ? », interrogent les parents de l'enseignant
La plainte cible les délits de « non-empêchement de crime et de non-assistance à personne en péril »

